

Saint-Denis, le 1er juillet 2015

Compte rendu des CAPL "Recours en Révision de l'Entretien Professionnel"

Ces 29, 30 juin et 1er juillet se sont tenues les commissions administratives paritaires locales concernant les recours suite à entretien.

La campagne d'entretien
Les éléments suivants

En préambule des CAPL, FO - DGFIP a rappelé sa désapprobation concernant la situation relative aux suppressions d'emplois, au manque d'effectif et aux problèmes de reconnaissance des agents (déclaration du 25 juin 2015 évoquée en CAPL).

Les éléments statistiques suivants ressortent de la campagne d'entretien - notation :

- 767 comptes rendus ont été saisi dans EDEN RH (770 en 2014),
- 638 entretiens qui se sont tenus (619 en 2014),
- 104 refus d'entretien (13,5% contre 119 en 2014 - soit 15,4%- on note donc une légère baisse des refus d'entretien),
- 25 entretiens n'ont pas été réalisés pour un autre motif que le refus d'entretien,
- 60 recours hiérarchiques pour toutes les catégories confondues (62 en 2014),
- 27 recours en CAPL pour toutes les catégories confondues (35 en 2014).

Trois agents ont demandé un entretien à l'autorité hiérarchique, Mme Jouhanin les a tenus.

Pour les différentes CAPL qui sont déroulées, les recours se répartissent de la façon suivante :

catégorie	C	B	A
recours hiérarchiques qui ont été examinés par la DRFIP	23	25 (27)	12 (7)
recours en CAPL	11	13 (17)	3 (4)
recours concernant uniquement les appréciations (tableau synoptique et appréciation générale)		5	/
recours concernant les appréciations et les réductions ou uniquement les réductions	11	8	3
réserve de réductions pour la CAPL	4x 1 mois et 1 de 2 mois	4 x 1 mois et 1 de 2 mois	3 x 1 mois
réductions qui n'ont pas été attribuées lors de la CAPL	2 x 1 mois	2 x 1 mois	3 x 1 mois

Les données entre parenthèses sont celles de 2014.

À l'issue des débats des CAPL :

- CAPL n°1 pour la catégorie A :

Un dossier a été rejeté, deux dossiers ont fait l'objet de modification du tableau synoptique

et de l'appréciation générale. Aucune réduction n'a été accordée.

FO a défendu un dossier et a obtenu l'amélioration du critère demandé dans le tableau synoptique et d'une appréciation générale.

- CAPL n°2 pour la catégorie B :

Trois dossiers ont eu une réduction d'un mois, un de deux mois.

Les demandes concernant les appréciations ou le tableau ont été dans l'ensemble satisfait ou la direction a tenu a constater un message de "confiance".

FO a défendu trois dossiers, dont deux ont obtenu entière satisfaction concernant leur demande (réduction d'un et deux mois).

- CAPL n°3 pour la catégorie C :

2 dossiers ont eu une réduction d'un mois, et 1 de deux mois.

Les demandes concernant les appréciations ou le tableau ont été dans l'ensemble satisfait ou la direction a tenu a constater un message de "confiance".

FO a défendu 2 dossiers, dont un a obtenu entière satisfaction concernant leur demande .

Les réductions de la réserve avant CAPL qui n'ont pas été "consommées" viendront abonder les réductions de l'année suivante.

**FO-DGFIP Réunion, 32 rue du Général Lambert CS 70082
97899 Saint Louis Cedex**